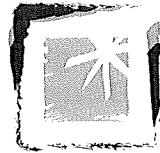


N° DEL/2022-160

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Avenant n°1 à la convention portant création d'une entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre

M. le Président rappelle qu'une convention a été signée entre :

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES,
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE,
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO,

afin de créer une Entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre.

L'objet de l'entente est d'élaborer un Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Doustre, autorisé par arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des Travaux.

Il est convenu à l'article 3 de la convention que les frais d'enquête publique nécessaires à cette procédure soient partagés entre les membres de l'entente. Or l'instruction de la DIG doit se poursuivre en 2023 et les frais inhérents à la procédure payés en 2023.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il convient donc de prolonger la durée de la convention d'un an afin de terminer la procédure de DIG.

M. le Président propose de conclure un avenant prolongeant la durée de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention portant création d'une entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2023,
- **Autorise** M. le Président à signer ledit avenant à ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'EpINETTE
19550
Lapleau
05 55 27 69 26